Vie Villages

Le mensuel gratuit du moyen et haut pays niçois

AVRIL 2018 N° 26 / Rédaction : 06 74 68 71 12 / Publicité : 07 86 41 15 45

ENTREPRISE
RICHEZ OLIVIER
Rénovation - Isolation
Couverture - Charpente
Zinguerie
04 93 76 17 42 / 06 10 04 15 10
olivier.richez@live.fr
www.couverture-charpente-levens.fr

Le Mercantour au patrimoine mondial

pages 2 à 6

PHOTO FRANZ CHAVAROCHE

LE DOSSIER

Alpes de Méditerranée : un patrimoine mondial !

Fini de rigoler : en septembre octobre, ce sera « inspection générale » ! Cet automne, les 41 communes des Alpes-Maritimes, la Principauté de Monaco et la partie frontalière italienne qui forment sur 200 000 hectares une zone intitulée « Alpes de Méditerranée » vont être visitées par une commission d'experts. Leur mission sera de déterminer si la candidature soutenue par les trois états riverains sera retenue pour que nos Alpes méditerranéennes entrent - enfin - sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Une candidature *boostée* par nos amis italiens, qui ont repris un dossier que la France laissait quelque peu traîner depuis une vingtaine d'années...

En juillet 2019

Si le rapport des enquêteurs de l'Unesco est favorable, étape obligatoire, il faudra encore attendre juillet 2019 pour savoir si nos Alpes de Méditerranée intègrent - ou pas - la prestigieuse liste. *« Cette reconnaissance permettra de transmettre nos sites remarquables intacts aux générations futures. Elle assurera aussi un rayonnement international »*, commentait récemment le président du Département Charles-Ange Ginesy.

Dans nos montagnes, nombreux sont ceux à espérer cette distinction qui, pour eux, apportera du prestige sans créer de contraintes particulières.

Le Mercantour, la vallée des Merveilles, les alpages... tous ces secteurs sont déjà protégés par des zones Natura 2000, par des parcs régionaux ou nationaux.

Et en quoi cette zone à cheval sur trois pays mérite t-elle ce classement ? D'abord parce qu'elle est internationale : pour l'Unesco qui s'occupe d'éducation, de science et de culture, cela compte. Ensuite parce qu'il y a une cohérence d'ensemble, géographique, géologique, de biodiversité, humaine, etc. Enfin parce que ce secteur est exceptionnel à tous points de vue. Il n'est pas ici question de rivaliser avec d'autres massifs, d'autres régions naturelles qui ont aussi leurs caractéristiques, mais de valoriser et de faire reconnaître ses propres spécificités, uniques au monde.

Nos lointains ancêtres du Mont Bégo ont laissé dans la pierre il y a plus de 3 000 ans des milliers de gravures.

Le territoire retenu est particulièrement original avec à la fois un sommet culminant à 3 300 mètres qui appartient au domaine de la haute montagne, et une fosse marine qui « descend » à -2600 mètres de profondeur.

Notre dossier tient la route. D'autant que depuis des mois, avec les Italiens à la manœuvre qui y croient dur comme fer, les Français et les Monégasques en soutien, tout le monde tire dans le même sens.

Un argumentaire scientifique de 400 pages vient soutenir cette candidature, qui est appuyée sans réserve par les diverses autorités des trois pays.

Mais sachons raison garder.

En bons montagnards, avançons d'un pas solide et régulier : d'abord convaincre la commission de la solidité du dossier.

Il sera temps l'été prochain, pour le vote final, de mettre au frais les bouteilles de Champagne et de Prosecco !

MICHEL BERRY

>>> qui pourraient endommager les paysages comme une carrière ou une route ne seront pas les bienvenues. Le risque serait alors que l'Unesco retire le classement, c'est déjà arrivé en Pologne où une forêt très ancienne a été mise en exploitation...
Verdict en juillet 2019 !

RECUEILLIS PAR MICHEL BERRY

Chiffres clés

>> Création du parc du Mercantour : 18 août 1979
>> Superficie : 68 500 ha
>> Altitude maximale : 3 143 m (La Cime du Gélas)
>> 28 communes
>> Zone cœur : 679 km²
>> 18 000 habitants permanents dans l'aire d'adhésion
>> 14 sites Natura 2000
>> 2 000 espèces de plantes
>> 58 espèces de mammifères, 153 d'oiseaux

Le parc des Alpes méditerranéennes quant à lui est une volonté partagée par la France, Monaco et l'Italie. Un projet déjà vieux de trente ans.

Fernand Blanchi (Valdeblore) : « Un atout économique très fort »

L'avis de Fernand Blanchi, maire de Valdeblore : *« C'est une bonne chose, la candidature a été portée par trois pays (Italie, France et Monaco). Les visiteurs sont intéressés par les sites qui sont au patrimoine de l'Unesco, c'est un atout économique très fort. Cela va nous apporter des retombées et des possibilités de projets avec des aides européennes ».* ***D.V.***

Henri Giuge (Saint-Martin-Vésubie) : « Un véritable label »

Le maire de Saint-Martin-Vésubie répond à nos questions.

Êtes-vous favorable au classement du Parc du Mercantour au patrimoine de l'Unesco ?
Oui parce que c'est un véritable label et une juste reconnaissance de notre patrimoine environnemental exceptionnel.

Y aura-t-il des actions à Saint-Martin-Vésubie, ou intercommunales, en vue de ce classement ?
Nous allons induire une promotion touristique importante et nos différentes actions seront le fruit de cette promotion internationale.

Le fait que cette candidature soit groupée avec nos voisins italiens est-elle une bonne chose ?
Bien sûr. Nous sommes déjà complémentaires géographiquement. L'Italie au versant nord (ubac) et la France au versant sud (adret). Cette diversité de territoire fait la solidité de ce dossier, d'autant plus que nous sommes associés aux fonds marins de Saint-Jean-Cap-Ferrat de Villefranche-sur-Mer.

L'avancement du dossier ?
En mars dernier, une présentation a été faite sur l'avancement du dossier, fortement étayé par des experts géologues, donnant l'importance du dossier à travers la géologie. Le dossier est porté par le gouvernement italien. Des experts internationaux vont venir sur le site entre trois et douze jours pour voir de leurs yeux la valeur patrimoniale de ce territoire et ce qui est fait en matière de protection de l'environnement. ***D. V.***

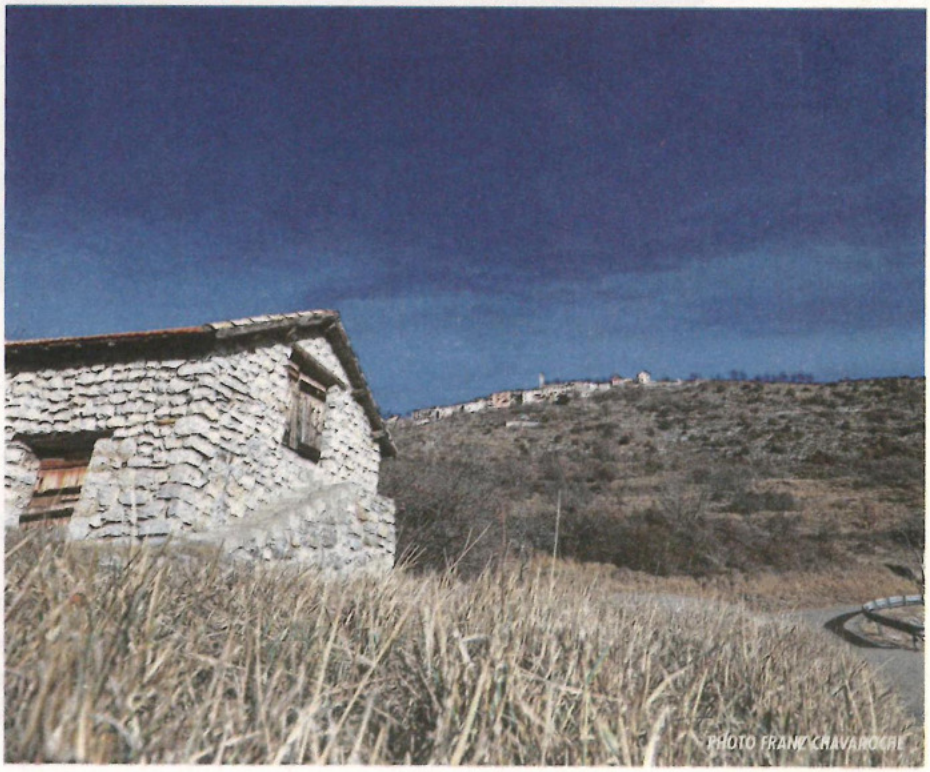

Des « biens » à valeur universelle...

>> Le patrimoine mondial de l'Unesco désigne des biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. Il est actualisé chaque année.

>> Il existe actuellement sur la liste 832 biens culturels, 206 biens naturels, 35 mixtes et 54 biens « en péril ».

>> Notre candidature couvre les secteurs suivants : Argentera, Daluis, Marguarei-Toraggio, Peïra-Cava, Ours-Grammond, Cap Ferrat et le canyon de la Roya, la Grande Corniche, Peille-Peillon.

>> Nice pour sa Promenade des Anglais, Cannes pour ses îles de Lérins, et Grasse pour son savoir-faire ancestral autour des arômes et des parfums, sont aussi candidates chacune dans leur catégorie pour entrer sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.